



Arnaque sur Ebay: vendeur envoi un autre produit

Par **pamshina59**, le **25/08/2009** à **08:17**

Bonjour,

J'ai gagné une enchère sur Ebay le 02 aout: Une playstation 3 à 260€.

Au bout de 10 jours le vendeur ne m'avait toujours pas envoyé le colis, j'ai donc eu un dialogue sur internet avec lui m'a raconté des choses bizarre puis le colis est arrivé quelques jours plus tard mais le vendeur ne m'a pas envoyé ma Ps3 mais un graveur pour ordinateur qui coute 30€ dans le commerce.. Il m'a arnaqué.

Comment puis-je faire pour récupérer mon argent?

Je me suis renseigné un peu sur les sites de protection du consommateur et il conseille de porter plainte et pour avoir des dommages et intérêts de se constituer porter civile. Si je fais toute ces démarches combien cela va t-il me couter? Parce que je suis étudiante donc je n'ai pas trop d'argent mais je ne veux pas que ce voleur s'en tire comme ça. Qu'en pensez vous?

Merci d'avance pour vos réponses et votre aide.

Salutations.

Menet.

Par **lexconsulting**, le **25/08/2009** à **09:51**

Bonjour

Si vous avez payé par paypal votre article, il existe une garantie contre ce type d'arnaque.

Quoiqu'il en soit vous devez ouvrir un dossier "litige" sur ebay.

Si le règlement a été effectué par paypal vous serez remboursée et le compte du vendeur sera résilié.

Si vous avez effectué votre règlement par un autre moyen de paiement vous pouvez ouvrir un dossier litige si vous avez pris une assurance complémentaire sur le site.

A défaut, il vous faudra engager des poursuites individuelles contre le vendeur en espérant que celui-ci ne soit pas situé à l'étranger.

D'une manière générale sur ebay :

1/ avant d'enchérir, consulter les avis et notations données par les acheteurs aux vendeurs. Cela n'est pas une garantie absolue mais vous permet de voir s'il y a déjà eu des problèmes avec tel ou tel vendeur.

N'hésitez pas à laisser une évaluation négative si celle-ci est objective car cela déclenche automatiquement l'ouverture d'un dossier litige.

2/ Privilégiez le règlement par paypal (en tant qu'acheteur cela ne vous génère aucun frais, ceux-ci étant supportés par le vendeur) : depuis quelques semaines, tous les vendeurs doivent proposer le paiement par paypal. En cas de litige avéré et justifié, si vous avez payé par ce moyen, cela vous confère une assurance vous garantissant d'être remboursé de votre achat.

Bon courage et bien cordialement

Lex Consulting

Par **pamshina59**, le **25/08/2009 à 10:38**

Re bonjour,

merci pour votre réponse.

Mais je ne sais pas comment faire car Ebay me dit que le litige est clos et paypal aussi.

QUand je veux en rouvrir un autre je ne peux pas.

J'envoi des mails à paypal et il m'envoi des mails types en me disant qu'un litige ne peut être rouvert et pareil sur Ebay.

C'est assez compliqué.

Par poursuite individuelles vous entendez porter plainte?

J'y ai penser mais je me suis renseigné et il dise que pour avoir des dommages et intérêt il faut se constituer partie civile.

Cela va me couter combien?

Merci d'avance.

Par **lexconsulting**, le **25/08/2009 à 11:06**

Re-bonjour

Si votre litige est clos c'est parce que vous avez été remboursée

Avez-vous consulté votre compte paypal afin de voir s'il y a eu un crédit ?

Dans le, cas contraire contactez le service client d'ebay soit par mail, soit par recommandé.

Concernant la plainte, elle doit être faite auprès du Procureur de la République du lieu de

situation du défendeur (votre adversaire). Cette démarche est gratuite mais rien n'empêchera ledit Procureur de classer votre plainte sans suite s'il l'estime insuffisamment étayée.

Il vous faudra joindre tous les justificatifs.

Si votre plainte est suivie d'effet, vous recevrez un avis à victime vous invitant à vous constituer partie civile.

Si vous ne pouvez vous déplacer devant le Tribunal, vous pourrez confirmer votre demande chiffrée argumentée par courrier auprès du Greffe du Tribunal Correctionnel.

Si un jugement est rendu, vous recevrez la grosse exécutoire vous permettant d'exécuter par voie d'huissier le jugement rendu.

Attention cependant car les huissiers prélèvent des frais de recouvrement sur le principal.

A vous de voir si vous souhaitez vous lancer dans cette procédure.

Compte tenu de l'intérêt du litige il serait préférable d'explicitier la raison pour laquelle votre litige est clos chez ebay.

Bien Cordialement

Lex Consulting

Par **pamshina59**, le **25/08/2009** à **11:34**

En fait, j'avais ouvert un litige parce que je n'avais pas reçu le colis au bout de 10 jours et une fois que j'ai vu apparaître le colis j'ai clos le litige et maintenant impossible de rouvrir un litige pour la même personne.

JE vais voir ce que je fais.
merci pour vos reponses.
Cordialement.